



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
3 juillet 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017

5-11 septembre 2017, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour l'Ukraine

Montant indicatif de l'assistance proposée : 9,5 millions de dollars dont 2,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 7,0 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2018-2022)

Cycle : Troisième

Catégorie selon la décision 2013/31 : Rose

Montant indicatif de l'assistance proposée

(en millions de dollars É.-U.) :

<i>Domaines de réalisation du plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Réalisation 2 : Adolescents et jeunes	0,8	2,0	2,8
Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1,4	5,0	6,4
Programme : coordination et appui	0,3	-	0,3
Total	2,5	7,0	9,5

I. Fondements du programme

1. Sa 84^e place au classement selon l'indice de développement humain (score de 0,743) fait de l'Ukraine une nation à niveau élevé de développement humain. Avec un revenu par habitant de 2 640 dollars, il s'agit néanmoins d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dont la population compte 23 % de pauvres sur la base des critères nationaux de pauvreté. Depuis son indépendance en 1991, l'Ukraine a perdu plus de 17 % de ses habitants, principalement en raison de l'émigration mais aussi d'une fertilité totale inférieure au seuil de remplacement (1,51 enfant par femme). En 2015, l'espérance de vie moyenne à la naissance était de 66,4 ans pour les hommes et de 76,3 ans pour les femmes, une différence notable qui s'explique par les choix de mode de vie.

2. Depuis novembre 2013, l'Ukraine est le théâtre de troubles majeurs, notamment d'un conflit armé dans la région du Donbass, qui a entraîné le passage de zones du territoire national sous le contrôle *de facto* de groupes armés issus de certains secteurs des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. Ce conflit très meurtrier a provoqué un déplacement de population massif (estimé à entre 0,8 et 1,7 million de personnes). Les personnes déplacées, parmi lesquelles un grand nombre de femmes et de jeunes, appartiennent aux groupes les plus vulnérables du pays et sont exposées au risque de violence et de maltraitance.

3. L'action du gouvernement ukrainien est guidée par la stratégie nationale de développement durable Ukraine 2020, qui prévoit des réformes économiques et de gouvernance telles que la décentralisation administrative. Dans ce contexte, le FNUAP s'efforcera de contribuer à l'autonomisation des jeunes dans les sphères sociale, politique et économique du pays et de faire progresser la cause de l'égalité des sexes dans tous les domaines.

4. La jeunesse représente 15,2 % de la population. L'émigration massive des jeunes à la recherche de meilleures perspectives laisse présager des pénuries futures de rentrées budgétaires et de main-d'œuvre et affaiblit le potentiel du pays à se régénérer sur les plans économique, politique et social. Les jeunes appartenant à des groupes défavorisés (du fait de leur lieu de résidence, de leur revenu, de leur déplacement ou de leur handicap) risquent tout particulièrement d'être laissés pour compte. Le programme national pour la jeunesse 2016-2020 plaide clairement en faveur de l'investissement en faveur des jeunes. Les autorités locales y sont très favorables afin d'inciter cette classe d'âge à rester au pays et à apporter sa contribution à la prospérité des communautés. Le FNUAP a acquis une expertise considérable en matière d'autonomisation des jeunes au niveau local, comme l'a confirmé l'évaluation du programme de pays qui a recommandé au Fonds d'étendre ses activités au niveau infranational.

5. Des services de santé sexuelle et reproductive sont en règle générale disponibles en Ukraine mais leur qualité et leur accessibilité varient. Le taux de grossesse chez les adolescentes stagne à un niveau élevé par rapport à la norme européenne (27,3 pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans). Les jeunes handicapés continuent à rencontrer des obstacles importants à l'exercice de leurs droits sexuels et reproductifs, qui les exposent à un risque accru de problèmes de santé. Le taux de prévalence du VIH (0,9 % en 2016) est élevé par rapport à la norme régionale et la plupart des nouveaux cas d'infection touchent des personnes de moins de 30 ans. Le nombre de cas d'infections sexuellement transmissibles a en outre augmenté chez

les jeunes au cours des deux dernières années. Le FNUAP a facilité l'élaboration de programmes d'éducation à la santé sexuelle et reproductive basés sur les compétences pour la vie courante et introduit, entre autres, le traitement des syndromes propres aux infections sexuellement transmissibles. Dans les années à venir, il sera nécessaire de concentrer les efforts sur l'accès des jeunes à des soins de qualité, notamment ceux qui sont non scolarisés, sans emploi ou handicapés.

6. Les stéréotypes liés aux rôles de genre sont fortement ancrés dans la société ukrainienne. En 2016, le pays se classait 69^e à l'indice mondial d'écart entre les sexes (avec un score de 0,7) : en 2015, l'écart de rémunération entre les sexes atteignait 25 % et en 2014, le ratio hommes/femmes au parlement s'établissait à 12 femmes pour 88 hommes. De nombreuses initiatives ont été menées récemment, y compris avec l'appui du FNUAP : lutte contre les stéréotypes de genre par le biais de campagnes dans les médias ; formation obligatoire des fonctionnaires à des approches de l'administration publique tenant compte de la problématique hommes-femmes ; amélioration des mécanismes nationaux relatifs aux questions de genre, notamment aux fins de production des rapports prescrits par les conventions internationales. L'équipe d'évaluation du FNUAP a recommandé l'intégration plus systématique de l'égalité des sexes dans tous les domaines d'intervention et notamment dans d'autres politiques sectorielles. Dans les années à venir, les efforts porteront sur la réduction des inégalités entre les sexes dans les familles, dans les établissements scolaires et sur les lieux de travail, où les stéréotypes naissent et se perpétuent.

7. Une Ukrainienne sur cinq a été victime de violence sexiste et une femme sur 12 (8 %) a survécu à la violence sexuelle. L'Ukraine n'a pas encore ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (« Convention d'Istanbul ») et il n'existe pour le moment ni système national intégré d'orientation, ni services complets pour les survivantes de la violence sexiste. Le FNUAP a été félicité des bons résultats obtenus par ses dispositifs de fourniture de services aux survivantes dans les contextes de crise humanitaire, tels que la mise en place de systèmes locaux d'orientation intégrés et multisectoriels, ce qui lui a permis de déployer cette initiative à grande échelle dans l'est de l'Ukraine et de créer un système national de lutte contre la violence sexiste applicable à l'ensemble du territoire.

II. Priorités du programme et partenariats

8. Des interlocuteurs gouvernementaux, des universitaires, des représentants de la société civile et des partenaires de développement internationaux ont participé à l'élaboration du programme de pays proposé pour l'Ukraine. Celui-ci est aligné sur le projet national relatif aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030, sur le cadre de partenariat entre l'Ukraine et les Nations Unies pour la période 2018-2022 et sur la stratégie nationale de développement durable Ukraine 2020, via laquelle le pays a déterminé comme prioritaires les investissements dans la jeunesse, notamment ceux qui favorisent l'adoption de modes de vie sains et l'acquisition de compétences pour la vie courante utiles sur le marché du travail. Dans le même ordre d'idée, le programme de concept de l'État sur l'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes (2012) et le plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2016) du Conseil de sécurité des Nations Unies ont souligné l'importance d'éliminer tous les obstacles à la participation pleine et entière des

femmes à la vie sociale, économique et politique et en particulier la violence à leur égard.

9. Sur la base des processus consultatifs qui ont déterminé l'avantage comparatif du FNUAP, le programme de pays s'efforcera de modifier durablement la manière dont les jeunes Ukrainiens se préparent à la vie adulte (notamment leur point de vue sur la sexualité, l'égalité des sexes et la non-discrimination) et dont la société leur permet d'effectuer leurs choix. Dans le contexte social et politique actuel de l'Ukraine, les progrès vers la réalisation des objectifs de développement nationaux soutenus par le FNUAP requerront très probablement d'investir dans les aptitudes des jeunes, notamment celles des jeunes femmes et des filles, afin qu'elles puissent faire des choix de vie responsables, y compris concernant leur santé sexuelle et reproductive et leurs droits en matière de reproduction. Pour ce faire, l'adoption juridique et sociale de normes de genre plus équitables, telles que le droit de vivre sans stéréotypes, sans coercition et sans violence, sera nécessaire. Afin d'appuyer ces objectifs, le FNUAP aura principalement recours au plaidoyer et au dialogue politique aux niveaux national et infranational. Compte tenu des ambitions européennes de l'Ukraine, une partie de l'assistance fournie par le FNUAP sera consacrée à la gestion des connaissances, notamment en matière de bonnes pratiques et d'adoption des normes internationales, ainsi qu'à un renforcement limité des capacités d'interlocuteurs clés, particulièrement concernant les effets persistants de la crise humanitaire. Comme le recommande l'évaluation du programme, le bureau de pays étendra son action au niveau infranational et recherchera des synergies avec les initiatives pertinentes d'autres partenaires de développement.

10. Le programme proposé reposera sur les hypothèses suivantes : le conflit dans l'est de l'Ukraine ne s'intensifiera pas car son durcissement pourrait nécessiter de réorienter des ressources vers la réponse humanitaire ; un climat social et politique favorable à l'égalité des sexes persistera ; le secteur privé et les donateurs traditionnels continueront à apporter une contribution financière et technique au programme. L'Ukraine étant un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, l'essentiel des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du programme de pays devrait provenir de sources nationales. Les stratégies de pays d'un certain nombre de donateurs, dont le Canada, le Danemark et le Royaume-Uni, soulignent l'importance de la lutte contre la violence sexiste en Ukraine.

11. Le programme s'efforcera de nouer de larges partenariats aux échelons national et infranational afin d'obtenir et de pérenniser les résultats prévus. Les initiatives prendront plusieurs formes : assistance technique axée sur l'évolution de la législation ukrainienne en vue d'aligner les normes sur les bonnes pratiques internationales ; communication ciblée à destination de groupes spécifiques de bénéficiaires ; et promotion de la prise de décision reposant sur des données factuelles, au moyen de plateformes de dialogue améliorées. La société civile et le monde universitaire sont des partenaires de longue date du FNUAP, et des partenariats avec des organismes des Nations Unies seront mis en place lorsque les synergies présentent un rapport coût-efficacité favorable. Le FNUAP s'efforcera également de nouer des partenariats avec les médias et le secteur privé sur la base de valeurs communes et d'avantages comparatifs. Le bureau de pays continuera à privilégier la mise en œuvre nationale comme modalité d'exécution du programme.

A. Réalisation 2 : Adolescents et jeunes

12. Produit 1 : Des politiques et des programmes nationaux et infranationaux ciblant les jeunes, inclusifs et basés sur des données factuelles, améliorent leur santé sexuelle et reproductive, réduisent les risques et les vulnérabilités auxquels ils sont exposés, élargissent l'éventail des options à leur disposition et promeuvent leur participation à la pleine réalisation de leur potentiel, y compris dans les contextes de crise humanitaire. Le programme sera axé sur les besoins des adolescentes, des jeunes handicapés et des jeunes victimes du conflit armé ainsi que sur la prévention du VIH dans des populations clés. Il encouragera l'évolution des politiques et des programmes : (a) promotion de modes de vie sains chez les jeunes afin de réduire les risques de grossesses accidentelles et d'infections sexuellement transmissibles ; (b) amélioration des services de santé sexuelle et reproductive pour les jeunes handicapés et les jeunes de populations clés ; (c) appui de plateformes de promotion de la participation des jeunes aux processus de prise de décision ayant une incidence sur leur vie ; (d) promotion de l'acquisition de compétences pour la vie courante afin que les jeunes puissent participer plus activement à la vie sociale, s'impliquer davantage dans la politique et améliorer leur résilience économique ; (e) soutien du programme sur la jeunesse et la consolidation de la paix à l'appui de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le FNUAP entamera un dialogue politique avec des entités gouvernementales nationales et infranationales afin de veiller à ce que les jeunes disposent d'un accès prioritaire aux services sanitaires et sociaux pertinents ; donnera la possibilité aux jeunes de participer à la conception et au suivi des programmes ; fournira une assistance technique à la conception des programmes scolaires et des protocoles médicaux ainsi qu'à l'opérationnalisation de la résolution 2250 du Conseil de sécurité.

B. Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

13. Produit 1 : Des cadres de partenariat nationaux et infranationaux renforcés visant à réduire les inégalités entre les sexes dans les sphères sociale, économique et politique sont en place. Le programme dispensera des conseils politiques et encouragera les partenariats entre les organismes gouvernementaux, la société civile et le secteur privé afin de promouvoir les droits des femmes. Il se centrera sur les points suivants : (a) réduction, notamment par le biais de l'éducation des adolescents et de la participation des hommes, des stéréotypes de genre qui façonnent les rôles des hommes et des femmes à domicile et au travail ; (b) soutien de solutions permettant d'autonomiser les filles et les femmes, y compris handicapées, afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits et entendre leurs besoins ; (c) examen des disparités entre les sexes sous l'angle économique. Entre autres, le FNUAP mènera un dialogue avec les autorités nationales et infranationales et le secteur privé en vue de concilier les rôles productifs et reproductifs ; encouragera de larges coalitions à mener des campagnes publiques visant à réduire les stéréotypes de genre ; incitera à tenir compte des questions de genre dans les manuels scolaires ; fournira une assistance technique à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les programmes obligatoires de formation des fonctionnaires de niveau intermédiaire.

14. Produit 2 : Les mécanismes nationaux de prévention de la violence sexiste et de lutte contre cette violence, notamment dans les contextes de crise humanitaire, sont renforcés. Le programme améliorera la coordination et les parcours

d'orientation des services relatifs à la violence sexiste, en élargira la portée et mettra l'accent sur la prévention. Il luttera contre cette forme de violence comme suit : (a) amélioration des cadres politiques et réglementaires nationaux et locaux ; (b) renforcement des capacités, notamment au niveau local, afin de s'attaquer à tous les aspects de la violence sexiste, notamment grâce à la gestion des données ; (c) génération d'une demande de services de la part des victimes de la violence sexiste et travail avec les agresseurs ; (d) renforcement des partenariats afin de gérer et de financer durablement la prévention de la violence sexiste et la lutte contre cette violence sur l'ensemble du territoire national. Le FNUAP plaidera en faveur d'investissements dans les budgets et les capacités nécessaires à la pérennisation des systèmes multisectoriels existants dans certaines régions et encouragera leur élargissement à d'autres zones ; défendra l'adoption de cadres juridiques aux niveaux national et local ; fournira une assistance technique à ses partenaires afin qu'ils intègrent des éléments de prévention de la violence sexiste dans leurs opérations ainsi qu'aux fins de conception et d'opérationnalisation d'un système national de prise en charge des cas de violence sexiste.

III. Programme et gestion des risques

15. Les objectifs du programme de pays étant liés aux priorités nationales, leur réalisation dépendra du leadership exercé par les partenaires gouvernementaux, notamment les Ministères de la santé, des politiques sociales, de la jeunesse et des sports, de l'intérieur et de l'éducation, ainsi que par les autorités locales. Le Ministère de la santé est l'organisme de coordination gouvernemental désigné. Afin de se procurer des ressources financières supplémentaires, le bureau de pays sollicitera le secteur privé et des donateurs bilatéraux et multilatéraux et aura recours au cofinancement avec le gouvernement. Certains signes indiquent déjà le recoupement d'éléments clés du programme de pays avec les priorités des gouvernements du Canada, du Danemark, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède. Le bureau de pays a entamé des discussions avec les autorités gouvernementales, y compris au niveau infranational, afin de déterminer les domaines propices au co-investissement et a identifié des entités du secteur privé potentiellement intéressées par le parrainage d'éléments du programme de pays. Sauf persistance de la crise humanitaire, la probabilité de financement humanitaire est faible.

16. Afin de livrer les résultats escomptés, le bureau de pays devra modifier la structure et les profils actuels de ses ressources humaines. Il aura besoin d'une équipe dotée de capacités fortes en matière de création de réseaux et de plaidoyer, ainsi que de compétences techniques dans les domaines fondamentaux de la problématique hommes-femmes et la jeunesse, de l'établissement de partenariats, de la mobilisation des ressources et de la communication. Un personnel opérationnel qualifié complétera le profil de l'équipe, notamment afin de développer le portefeuille d'investissements. Le bureau de pays dispose actuellement de cinq antennes pourvues d'un effectif très restreint et toutes situées dans la partie orientale de l'Ukraine en raison de la crise humanitaire en cours. Il conviendra de réexaminer la pertinence de cette structure à mesure que la crise évolue.

17. La volatilité politique et le sous-financement constituent les risques majeurs susceptibles de compromettre la réussite du programme. Le premier sera atténué par

la réorientation de la mise œuvre du programme vers les niveaux infranational et communautaire, où son impact éventuel sera relativement plus faible qu'au niveau central. Pour remédier au second, les partenariats et la mobilisation des ressources seront diversifiés, notamment en cherchant à conclure des engagements pluriannuels.

18. Le présent descriptif de programme de pays montre la contribution du FNUAP aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources affectées au programme au niveau du pays. La manière dont les directeurs de programme aux niveaux du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est définie dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations ainsi que dans le dispositif de contrôle interne du FNUAP.

IV. Suivi et évaluation

19. Le bureau de pays élaborera un plan de suivi et d'évaluation conformément aux exigences du plan stratégique du FNUAP. La nature de l'assistance pourra être adaptée en cas de survenue d'une situation d'urgence. Le bureau de pays réservera des fonds à la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation, qui seront menées en collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires. Les données sociales et économiques émanent principalement du Service statistique national ukrainien et de bases de données internationales clés, ainsi que des résultats d'études nationales et régionales consacrées aux domaines en rapport avec le programme. En sa qualité de responsable de plusieurs indicateurs conformément à la matrice de résultats convenue, le FNUAP contribuera au suivi et à l'évaluation du PNUAD. Afin de pallier le manque de données, le FNUAP mènera des enquêtes nationales et régionales sur les principaux axes de travail du programme en collaboration avec le gouvernement, des institutions des Nations Unies et des organismes d'études de premier plan.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR L'UKRAINE (2018-2022)

<p>Priorités nationales : Objectifs de développement durable 3, 4, 5, 8, 10, 11 et 16 : santé et bien-être ; éducation de qualité ; égalité des sexes ; emplois décents et croissance économique ; réduction des inégalités ; développement durable des villes et des communautés ; paix, justice et institutions fortes.</p> <p>Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD : En 2022, toutes les femmes et tous les hommes, en particulier les jeunes, bénéficient de manière égale d'un environnement favorable caractérisé par un marché du travail, l'accès à des emplois décents et des opportunités économiques.</p> <p>Indicateur : Proportion de jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés, sans emploi ou ne suivant pas de formation. Niveau de référence (2015) : 17,7 % ; niveau cible (2020) : 17,0 %.</p> <p>Réalisation 2 énoncée dans le PNUAD : En 2022, les femmes, les hommes, les filles et les garçons bénéficient de manière équitable d'une protection sociale intégrée, de services de santé universels et d'une éducation de qualité.</p> <p>Indicateurs : Proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes. Niveau de référence (2012) : 47,8 % ; niveau cible (2022) : 55 %. Proportion des personnes de 15 à 49 ans ayant eu plus d'un partenaire sexuel au cours des 12 mois précédents et ayant déclaré avoir utilisé des préservatifs lors de leur dernier rapport, par sexe. Niveau de référence (2012) : femmes, 49,9 % ; hommes, 45,8 % ; niveau cible (2022) : femmes, 55 % ; hommes, 50 %.</p>				
<i>Réalisations du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p>Réalisation 2 : Adolescents et jeunes <u>Indicateur(s) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de jeunes femmes et hommes de 15 à 24 ans sachant empêcher la transmission du VIH et rejetant les idées fausses sur la transmission du virus. <i>Niveau de référence : 49,9 % (femmes), 45,8 % (hommes) ; niveau cible : 60 % (femmes et hommes)</i> • Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 49 ans ayant eu plusieurs partenaires sexuels au cours des 12 mois précédents et ayant déclaré avoir utilisé des préservatifs lors de leur dernier rapport. <i>Niveau de référence : 53,3 % (femmes), 69 % (hommes) ; niveau cible : 60 % (femmes), 80 % (hommes)</i> 	<p>Produit 1 : Des politiques et des programmes nationaux et infranationaux ciblant les jeunes, inclusifs et basés sur des données factuelles, améliorent leur santé sexuelle et reproductive, réduisent les risques et les vulnérabilités auxquels ils sont exposés, élargissent l'éventail des options à leur disposition et promeuvent leur participation à la pleine réalisation de leur potentiel, y compris dans les contextes de crise humanitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des politiques et des programmes nationaux et infranationaux nouveaux consacrés à la jeunesse basés sur des données factuelles relatives aux caractéristiques démographiques et aux besoins des jeunes ainsi qu'aux inégalités en matière d'exercice de leurs droits. <i>Niveau de référence : 0 % ; niveau cible : 100 %</i> • Nombre de municipalités dotées de plateformes/mécanismes opérationnels consacrés à la santé et au bien-être des jeunes et assurant la participation de la jeunesse à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de développement locaux. <i>Niveau de référence : 1 ; niveau cible : 20</i> • Pourcentage de nouvelles politiques nationales et infranationales en matière de santé sexuelle et reproductive tenant compte des besoins des personnes handicapées. <i>Niveau de référence : 0 % ; niveau cible : 100 %</i> 	<p>Ministères de la santé et de la jeunesse et des sports ; autorités locales ; Association des villes d'Ukraine ; Association des maires ; UNICEF ; Organisation internationale du Travail ; Organisation mondiale de la Santé ; Institut d'études sociales et démographiques ; organisations communautaires ; organisations non gouvernementales ; réseaux de jeunes ; secteur privé</p>	<p>2,8 millions de dollars (0,8 million prélevés sur les ressources ordinaires et 2,0 millions sur les autres ressources)</p>
<p>Priorités nationales : Objectifs de développement durable 3, 4, 5, 10 et 16 : santé et bien-être ; éducation de qualité ; égalité des sexes ; réduction des inégalités ; paix, justice et institutions fortes.</p> <p>Réalisation 3 énoncée dans le PNUAD : En 2022, les femmes, les hommes, les filles et les garçons participent à la prise de décision et jouissent des droits fondamentaux, de l'égalité des sexes et de services publics efficaces, transparents et non discriminatoires.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de personnes ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement fondé sur la discrimination au cours des 12 mois précédents, sur le nombre total du groupe, par sexe, âge, type de localité. Niveau de référence (2015) : 9 % ; niveau cible (2022) : 7 %.</p> <p>Réalisation 4 énoncée dans le PNUAD : En 2022, les communautés, y compris les personnes vulnérables et les personnes déplacées, sont plus résilientes et bénéficient équitablement d'une cohésion sociale accrue, de services de qualité et d'une aide au relèvement.</p>				

<p>Indicateurs : Pourcentage de survivants de la violence physique ou sexuelle ayant demandé de l'aide. Niveau de référence (2014) : 32 % ; niveau cible (2022) : 50 %.</p> <p>Pourcentage de femmes et de filles victimes de violence physique, sexuelle ou psychologique au cours des 12 mois précédents, par type de violence. Niveau de référence (2014) : 17 % (toutes formes confondues), 8,8 % (physique), 2 % (sexuelle), 14 % (psychologique). Niveau cible (2022) : 15 % (toutes formes confondues), 6 % (physique), 1 % (sexuelle), 10 % (psychologique).</p>				
<p>Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p><u>Indicateur(s) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 49 ans convaincus qu'un mari a raison de frapper sa femme/partenaire dans certains cas. <i>Niveau de référence (2012) : 2,9 % (femmes), 9,4 % (hommes) ; niveau cible : diminution de 50 %</i> • Pourcentage de femmes et d'hommes convaincus qu'il existe des métiers « de femme » et « d'homme ». <i>Niveau de référence (2012) : 72 % ; niveau cible : 60 %</i> • Pourcentage de nouveaux manuels scolaires dont le contenu a fait l'objet d'un examen sous l'angle du genre afin d'en vérifier la conformité aux normes nationales. <i>Niveau de référence : 0 % ; niveau cible : 100 %</i> 	<p>Produit 1 : Des cadres de partenariat nationaux et infranationaux renforcés visant à réduire les inégalités entre les sexes dans les sphères sociale, économique et politique sont en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une norme nationale en matière d'examen des programmes scolaires sous l'angle du genre. <i>Niveau de référence : non ; niveau cible : oui</i> • Nombre de municipalités mettant en œuvre des initiatives et des programmes communautaires nouveaux portant sur l'autonomisation et la participation des femmes et l'engagement des hommes. <i>Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 20</i> • Nombre de nouvelles études sur les stéréotypes de genre, les rôles des hommes et des femmes, les écarts et les inégalités entre les sexes, visant à éclairer les processus politiques et de prise de décision. <i>Niveau de référence : 0 ; niveau cible : au moins 2</i> 	<p>Ministères des politiques sociales, de l'éducation et de la science, Académie nationale d'administration publique, Groupe pour l'égalité des chances, Institut d'études démographiques et sociales, PNUD ET ONU Femmes, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile</p>	<p>1,65 million de dollars (0,65 million prélevés sur les ressources ordinaires et 1,0 million sur les autres ressources)</p>
	<p>Produit 2 : Les mécanismes nationaux de prévention de la violence sexiste et de lutte contre cette violence, notamment dans les contextes de crise humanitaire, sont renforcés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de régions mettant en œuvre des mécanismes de coordination intersectorielle pour prévenir la violence sexiste et y faire face. <i>Niveau de référence : 20 % ; niveau cible : 100 %</i> • Nombre de villes (de 200 000 habitants et plus) incluant une réponse à la violence sexiste dans leurs politiques/programmes de développement et allouant des ressources à la prestation de ces services (foyers, espaces sûrs, aide psychosociale). <i>Niveau de référence : 2 ; niveau cible : 20</i> 	<p>Ministères de la santé, des politiques sociales, de l'éducation et de la science, et de l'intérieur, ONU Femmes, Organisation mondiale de la Santé, associations professionnelles, établissements universitaires, secteur privé</p>	<p>4,7 millions de dollars (0,7 million prélevés sur les ressources ordinaires et 4 millions sur les autres ressources)</p>